

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

, RUE PRINCIPALE, SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0
TÉLÉPHONE : (418) 926-3494 TÉLÉCOPIEUR : (418) 926-2570
COURRIEL : sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca
Site WEB : www.ville.sainte-croix.qc.ca

L'AVIS MUNICIPAL

Volume 2

Bulletin 132

08 février 2011

APPEL D'OFFRES

PROJET : Pavage des rues Tardif, Desrochers et Ernest-Blouin

La municipalité de Sainte-Croix demande des soumissions pour compléter des travaux de voirie sur les rues Tardif (entre la rue Leclerc/Industrielle et le chainage 0+360), Desrochers (entre la rue Leclerc/Industrielle et le chainage 0 + 140) et Ernest-Blouin (entre la rue Garneau et le chainage 0+270). Les travaux consistent en la décontamination du MG-20 en place, la fourniture et la pose du nouveau MG-20 jusqu'au profil final de la fondation supérieure, la fourniture et la pose du béton bitumineux et le rehaussement des accotements en MG-20.

Les plans, devis et formules de soumission sont disponibles aux bureaux de :

Municipalité de Sainte-Croix
6310 rue Principale
Sainte-Croix (Qc) G0S 2H0
Tél : 418-926-3494
Télec : 418-926-2570

À partir de lundi le 07 février 2011, le montant exigé pour l'obtention des documents est de 50 \$ non-remboursable (taxes incluses).

Les soumissions devront être scellées et marquées « MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX « PAVAGE DES RUES TARDIF, DESROCHERS ET ERNEST-BLOUIN ».

Les soumissions seront reçues jusqu'à onze heures (11h00) JEUDI 24 FÉVRIER 2011 au bureau de la municipalité de Sainte-Croix 6310, rue Principale Sainte-Croix (QC) G0S 2H0.

Les soumissions seront ouvertes et lues le même jour, immédiatement après leur réception. Le contrat pourra être accordé après étude par le conseil municipal.

Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'une garantie de soumission (*bid bond*) équivalent à dix pour cent (10%) du montant de la soumission émis au nom de la municipalité, des déclarations dûment complétées et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges.

La municipalité de Sainte-Croix ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Bertrand Fréchette, directeur-général et secrétaire-trésorier

Donné à Sainte-Croix le septième jour de février 2011.

STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

OPÉRATION DÉNEIGEMENT



15 NOVEMBRE
AU
1 AVRIL



23 H À 7 H



MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-CROIX

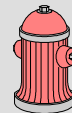
Réglementation en vigueur

Le règlement no 333-2004 établit les règles du stationnement de nuit en période hivernale. Le stationnement de nuit est donc prohibé du 15 novembre au 1 avril sur tout le territoire de la municipalité.

Lors d'une opération déneigement, tout véhicule stationné en bordure de la rue peut être déplacé aux frais de son propriétaire. De plus quiconque contrevient à l'un des articles de cette réglementation commet une infraction et est passible d'une amende de 30 \$.

BORNES-FONTAINES

Une priorité en tout temps



Des bornes-fontaines dégagées et toujours accessibles pour les pompiers.

Sur l'ensemble du territoire, des bornes-fontaines sont installées sur l'emprise municipale en bordure des voies publiques. Ces équipements essentiels pour combattre les incendies sont cependant bien malmenés lors du déneigement de plusieurs résidences.

Un geste irréfléchi qui peut avoir de graves conséquences. Des citoyens de même que certains entrepreneurs chargés du déneigement d'entrées privées, projettent la neige sur les bornes-fontaines et autour de celles-ci. Or, en tout temps, les bornes-fontaines doivent être libres d'accès. L'espace dégagé autour de ces équipements municipaux est exclusivement réservé à l'usage des pompiers en cas d'incendie.

Chaque seconde compte lors d'une intervention du service des incendies. Pensons-y !



Comité-familles de Sainte-Croix

vous invite à la 3^{ème} édition de

Hiver en famille
du 5 au 22 février 2011

Samedi 5 février
Mercredi 9 février
Samedi 12 février
Mardi 15 février
Vendredi 18 février
Samedi 19 février
Dimanche 20 février
Mardi 22 février

LAN
COLLECTE DE SANG
QUILLES-O-THON
TOURNOI DE RUFF
CINÉMA-FAMILLES
MARCHE AUX FLAMBEAUX
BRUNCH FAMILIAL
TOURNOI DE RUFF

Vous pouvez aller sur notre site WEB pour connaître la programmation complète : www.ville.sainte-croix.qc.ca

Maire Les Disponibilités

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix pour ceux qui désirent me rencontrer à l'hôtel de ville. Il s'agit de prendre un rendez-vous dans les jours et les heures qui sont énumérés ci-dessous en appelant au bureau municipal.

Mardi le 15 février 2011 entre 9h00 & 12h00

Mardi le 22 février 2011 entre 9h00 & 12h00

Mardi le 01 mars 2011 entre 9h00 & 12h00

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la municipalité de Sainte-Croix.

Responsable et rédactrice : Mme Christiane Couture
Directeur général : M. Bertrand Fréchette
Directrice générale adjointe : Mme France Dubuc
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot
Directeur des loisirs : M. Gérald Plamondon
Service de l'urbanisme : Mme Karine Baril
Secrétaire : Mme Christiane Couture
Secrétaire : Mme Carmen Demers

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec